



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des relations avec les collectivités locales
et les entreprises

Sous-préfecture de Vienne

ARRÊTÉ N° 38-2023-12-28-00013

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne**

Le préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-21-00007 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne ;

CONSIDERANT qu'en application de l'alinéa 2 de l'article R7 du code électoral, les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-10-26-004 du 26 octobre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne ;

VU les arrêtés préfectoraux modificatifs de l'arrêté susvisé, pris en 2021, 2022 et 2023 ;

VU les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Vienne et les désignations effectuées par la présidente du tribunal judiciaire de Vienne ;

SUR proposition du sous-préfet de Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^e: Pour la période comprise entre le 28 décembre 2023 et le prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé à cet arrêté sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales.

Article 2 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application Télerecours citoyen sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le sous-préfet de Vienne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Vienne, le **28 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Vienne

Denis MAUVAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 38-2023-12-28-00013

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Article L19-IV du code électoral

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
BEAUFORT	M. Robert ARPHANT	M. Norbert BOUVIER	Mme Corinne LAMBERT
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Clémence GIRAUD-JACQUIGNON Suppléante : Mme Angélique VAUDAINE	Mme Andrée COLLION ép. METRAL Suppléant : M. Erick DECOMBIS	M. Jacky MARION Suppléant : M. Joël BRUFFIN
BOSSIEU	Mme Catherine CROIBIER	Mme Marie-Reine FLACHER	M. Roland MIZZON
BRESSIEUX	M. Stéphane POUPON	Mme Odette BADEZ	M. André ISO
BRION	Mme Amandine PLOTTO	M. Rémy SAINTEMARIE	M. Dominique SAVIGNON
CHALON	M. Rémi CONSTANTINOFF Suppléante : Mme Marion PIOT	M. Christian GIRARDON Suppléante : Mme Anne-Marie LACROIX ép. GAY	M. Albert GRESSARD Suppléant : M. Alain TREMOULIERE
CHAPELLE DE SURIEU (LA)	M. Nicolas POMIER Suppléant : M. Patrick MARCHAND	Mme Dominique GARON	M. François DUCREUX
CHATENAY	M. Joaquim LUXO-PEREIRA	M. Pierre BARRAL-BARON Suppléante : Mme Sonia PONCIN	M. Christel BORTOLOTTI Suppléante : Mme Danielle BENOIT
COUR ET BUIS	M. Jean-Claude DOLENZ	M. Daniel BULLY	M. Gilles BELLUT
CULIN	M. Philippe REYNAUD Suppléant : M. Alexandre FAKCHE	M. Alain CHAVRIER	M. Joël GRANDJEAN
FORTERESSE (LA)	Mme Nadine ORCEL	M. René GELAS	M. Patrick ANDRE-POYAUD
LENTIOL	Mme Sabine PELFRENE Suppléante : Mme Françoise ARGOUD	Mme Marie-Claude VANON Suppléante : Mme Benjaminne COTTINET	Mme Nicole JACQUNET Suppléante : Mme Lydie BARRAL
LIEUDIEU	M. Bruno RIMAUD	M. Jean-Yves BROIZAT	Mme Odile GENIN
LONGECHENAL	Mme Stéphanie RUIZ Suppléant : Mme Aurélie NICOD	Mme Annie JACOMELLI Suppléan : M. Gérard PRUDHOMME	Mme Christelle PASSINGE Suppléane : Mme Annie BONIN
MARCOLLIN	Mme Lauraine GARNIER née DEGUITRE	Mme Anaïs BOUZIANE	Mme Marion SERRANO née NOVAT